

**Arrêté du ministre de la santé n° 1961- 06 du 9 rejeb 1427 (4 août 2006) portant approbation de la convention nationale conclue entre les organismes gestionnaires de l'assurance maladie obligatoire et les médecins et les établissements de soins du secteur privé.**

## **Titre II : Tarif national de référence**

Le tarif national de référence comporte 7 grilles :

- \* Grille n°1 : Tarifs des Lettres Clés.
- \* Grille n°2 : Tarifs Forfaitaires des Actes de Chirurgie.
- \* Grille n°3 : Tarifs Forfaitaires des Actes d'Hospitalisation Médicale.
- \* Grille n°4 : Tarifs Forfaitaires des Actes d'Exploration Médicale.
- \* Grille n°5 : Tarifs Forfaitaires de Chimiothérapie.
- \* Grille n°6 : Tarif Forfaitaire de la Dialyse.
- \* Grille n°7 : Tarif Forfaitaire de Lithotripsie.

GRILLE N° 1 TARIFS DES LETTRES CLES		
Désignation	Lettre clés	Tarifs en DHS
Actes médicaux		
Consultation de généraliste	C	80,00
Consultation de spécialiste	Cs	150,00
Consultation psychiatre et neuropsychiatre	CNPSY	190,00
Visite généraliste (jours fériés, nuits, à domicile)	V	120,00
Visite spécialiste (jours fériés, nuits à domicile)	Vs	190,00

Visite : psychiatre et neuropsychiatre	VNPSY	190,00
Consultation de cardiologue + ECG	CsC	190,00
Actes d'anatomopathologie	P	1,10
Actes de radiologie	Z	10,00
Actes de chirurgie ou de spécialité	Ka - Kc	22;50
Actes paramédicaux		
Actes pratiqués par le kinésithérapeute (par séance)	AMM	50,00
Actes pratiqués par l'orthoptiste (par séance)	AMY	50,00
Actes pratiqués par l'orthophoniste (par séance)	AMO	50,00
Soins infirmiers pratiques par l'infirmier ou sage-femme	SFI - AMI	7,50
Actes pratiques par la sage-femme	DG	10,00
Séjours		
Lit en chirurgie et en médecine (chambre à 2 lits)	F	300,00

GRILLE N° 2.1 TARIFS FORFAITAIRES DES ACTES DE CHIRURGIE			
Cotation NGAP	Lettre CLE	Tarifs en DHS	Eléments de forfaits
K30-K39	F	1 950,00	
K40-K49	F	2 600,00	* Séjour : Lit dans une chambre à 2 lits, incluant le chauffage, l'éclairage, le blanchissage du linge et la nourriture ;
K50-K59	F	4 000,00	
K60-K59	F	4 800,00	
K70-K79	F	5 600,00	
K80-K89	F	6 400,00	
K90-K99	F	7 200,00	* Honoraires des médecins et la surveillance post-opératoire ;

K100- K109	F	8 000,00	
K110- K119	F	8 800,00	
K120- K129	F	9 600,00	* Actes médicaux nécessaires ;
K130- K139	F	10 400,00	
K140- K149	F	11 200,00	* Soins infirmiers ;
K150- K159	F	12 000,00	* Honoraires du chirurgien :
K160- K169	F	12 800,00	
K170- K179	F	13 600,00	* Honoraires de l'anesthésiste ;
K180- K189	F	14 400,00	* Frais du bloc opératoire ;
K190- K199	F	15 200,00	
K200- K209	F	16 000,00	* Consommable médical ;
K210- K219	F	16 800,00	
K220- K229	F	17 600,00	* Pharmacie ;
K230- K239	F	18 400,00	* Majorations de nuit, jours fériés et week-end ;
K240- K249	F	19 200,00	
K250- K259	F	20 000,00	
K260- K269	F	20 800,00	Observations :
K270- K279	F	21 600,00	Forfait global pour toute la durée du séjour (quelque soit le nombre de jours d'hospitalisation) ;
K280-	F	22 400,00	

K289			
K290- K299	F	23 200,00	
K300	F	24 000,00	Seront facturés en sus :
A partir de K310	F	Supplément de 800,00 Dhs par pas de 10K	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Sang et dérivé</li> <li>* Actes de radiologie et biologie ;</li> <li>* avec accord préalable : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actes médicaux d'exploration ou de spécialité figurant à la grill de la grille n°4 ;</li> <li>- Séjours en réanimation ou soins intensifs ;</li> <li>- Implants, prothèses, endoprothèses.</li> </ul> </li> <li>* En cas de complication, la prise en charge est annulée et remplacée conformément aux dispositions de la convention cadre type.</li> </ul>

### **GRILLE N°2.2 : TARIFS FORFAITAIRES DES ACTES DE CHIRURGIE**

<b>Désignation</b>	<b>L. Cles</b>	<b>Tarifs en Dhs</b>	<b>Eléments de forfaits</b>
Cataracte (avec ou sans implant)	F	4 500,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Séjour : lit dans une chambre à 2 lits, incluant le chauffage, l'éclairage, le blanchissage du linge et la nourriture ;</li> <li>* honoraires des médecins et la surveillance post opératoire ;</li> <li>* actes médicaux nécessaires ;</li> <li>* soins infirmiers ;</li> <li>* majorations de nuit, jours fériés et week-end ;</li> <li>* honoraires de l'anesthésiste ;</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>* frais du bloc opératoire ;</li> <li>* consommable médical ;</li> <li>* pharmacie.</li> </ul> <p>Observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- forfait global pour toute la durée du séjour (quelque soit le nombre de jours d'hospitalisation) ;</li> <li>- seront facturés en sus (avec accord préalable) :</li> <li>- actes médicaux d'exploration ou de spécialité de la grille n°4 ;</li> <li>- implants, prothèses, endoprothèses.</li> <li>- en cas de complication, la prise en charge est annulée et remplacée conformément aux dispositions de la convention cadre type.</li> </ul>
Césarienne	F	6 000,00	
Vésicule classique ou sous COELIO	F	7 500,00	

**TARIFS FORFAITAIRES DES ACTES EN HOSPITALISATION MEDICALE  
GRILLE N°3.1 : HOSPITALISATION EN MEDECINE**

<b>Désignation</b>	<b>Lettre clé</b>	<b>Tarifs en Dhs</b>	<b>Éléments de forfaits</b>
Hospitalisation en médecine	F	550,00dhs par jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>* séjour : lit dans une chambre à 2 lits, incluant le chauffage, l'éclairage, le blanchissage du linge et la nourriture ;</li> <li>* honoraires des médecins ;</li> <li>;</li> <li>* soins infirmiers ;</li> <li>* majorations de nuit, jours fériés et week-end ;</li> </ul>

			<p>* consommable médical ;</p> <p>Observations :</p> <p>* forfait journalier ;</p> <p>* seront facturés en sus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les actes de biologie et radiologie avec accord préalable :</li> <li>- actes médicaux d'exploration ou de spécialité de la grille n°4.</li> <li>- la pharmacie : le remboursement de la pharmacie sera conforme a l'arrêté de la liste des médicaments admis au remboursement justifié par la liste des médicaments prescrits au vu du prix hospitalier s'il existe.</li> </ul>
--	--	--	---

**TARIFS FORFAITAIRES DES ACTES EN HOSPITALISATION MEDICALE**  
**GRILLE N°3.2 : HOSPITALISATION EN REANIMATION**

<b>Désignation</b>	<b>L. Clés</b>	<b>Tarifs en Dhs</b>	<b>Éléments de forfaits</b>
Hospitalisation en réanimation	F	1 500,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Séjour : incluant le chauffage, l'éclairage, le blanchissage du linge et la nourriture</li> <li>* Boxe en salle de réanimation ;</li> <li>* Honoraires de l'anesthésiste réanimateur ;</li> <li>* Honoraires des médecins réanimateurs ;</li> <li>* Surveillance des médecins et/ou visite quelque soit leur nombre ;</li> <li>* Actes médicaux nécessaires ;</li> <li>* Soins infirmiers ;</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>* Majorations de nuit, jours fériés et week-end ;</li> <li>* Consommable médical ;</li> <li>Observations :</li> <li>* Forfait journalier ;</li> <li>* Seront facturés en sus : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actes de biologie et radiologie</li> </ul> </li> <li>avec accord préalable : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actes médicaux d'exploration ou de spécialité de la grille n°4.</li> <li>- La pharmacie : le remboursement de la pharmacie sera conforme a l'arrête de la liste des médicaments admis au remboursement justifié par la liste des médicaments prescrits au vu du prix hospitalier s'il existe.</li> </ul> </li> </ul>
--	--	--	---

**TARIFS FORFAITAIRES DES ACTES EN HOSPITALISATION MEDICALE  
GRILLE N°3.3 : SOINS INTENSIFS**

<b>Désignation</b>	<b>L. Clés</b>	<b>Tarifs en Dhs</b>	<b>Eléments de forfaits</b>
Soins intensifs	F	1 000,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Séjour : lit dans une chambre à 2 lits, incluant le chauffage, l'éclairage, le blanchissage du linge et la nourriture</li> <li>* Unité de soins intensifs ;</li> <li>* Surveillance des médecins et/ou visite quelque soit leur nombre ;</li> <li>* Soins infirmiers ;</li> <li>* Majorations de nuit, jours fériés et week-end ;</li> <li>* Consommable médical ;</li> <li>Observations :</li> <li>* Forfait journalier ;</li> <li>* Seront facturés en sus : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actes de biologie et</li> </ul> </li> </ul>

			<p>radiologie avec accord préalable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actes médicaux d'exploration ou de spécialité de la grille n°4.</li> <li>- La pharmacie : le remboursement de la pharmacie sera conforme à l'arrêté de la liste des médicaments admis au remboursement justifié par la liste des médicaments prescrits au vu du prix hospitalier s'il existe.</li> </ul>
--	--	--	---

<b>TARIFS FORFAITAIRES DES ACTES EN HOSPITALISATION MEDICALE GRILLE N°3.4 : ACCOUCHEMENT</b>			
<b>Désignation</b>	<b>L. clé</b>	<b>Tarifs en Dhs</b>	<b>Eléments de forfaits</b>
Accouchement par voie basse			<p>Séjour : lit dans une chambre à 2 lits, incluant le chauffage, L'éclairage, le blanchissage du linge et la nourriture</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Salle d'accouchement ;</li> <li>* Honoraires de l'obstétricien ;</li> <li>* Honoraires de la sage femme ;</li> <li>* Pharmacie ;</li> <li>* Consultation du pédiatre ;</li> <li>* Majorations de nuit, jours fériés et week-end ;</li> <li>* Consommable médical.</li> </ul> <p>Observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Forfait global pour toute la durée du séjour ;</li> <li>* Seront facturés en sus, avec accord préalable : actes médicaux d'exploration ou de spécialité de la grille n°4.</li> </ul>
- Accouchement	F	3	



mono foetale avec ou sans manoeuvre ;		000,00
- Accouchement multiple avec ou sans manoeuvre.	F	3 500,00

### GRILLE N° 4 : TARIFS DES ACTES D'EXPLORATION MEDICALE

Désignation	Lettre clés	Tarifs en Dhs	Éléments de forfaits
Fibroskopie oesogastroduodénal (avec ou sans biopsie) y compris anesthésie si nécessaire	F	1 000,00 en clinique 800,00 en Cabinet	* Honoraires du médecin ; * Consommable médical ; * Frais techniques de l'appareil ; * Biopsie éventuelle incluse.
Bronchoskopie	F	1 000,00 en clinique 800,00 en Cabinet	Observations :
Colonoskopie (avec ou sans biopsie)	F	1 200,00	Forfait global
Angiographie rétinienne	F	500,00	* Honoraires du médecin ; * Consommable médical ; * Frais techniques de l'appareil. Observations : Forfait global
Angio-scanner	F	800,00	

Phototherapie (chez le nouveau né)	F	160,00	
Echographie	F	200,00	
IRM (y compris le produit de contraste)	F	2 200,00	
TDM (y compris le produit de contraste)	F	1 00,00	
LASER	F	800,00	* Honoraires du médecin ; * Consommable médical ; * Frais techniques de l'appareil. Observations : Forfait par séance

### GRILLE N° 5 : TARIFS FORFAITAIRE DE CHIMIOThERAPIE

Désignation	Lettre Clé	Tarifs en Dhs	Éléments de forfaits
Chimiothérapie	F	500,00	* Honoraires du médecin ; * Actes médicaux ; * Soins infirmiers ; * Majorations de nuit, jours fériés et week-end ; * Consommable médical ; Observations : * Forfait/Cure ; * Séjour d'une journée en cas de nécessité compris ; * Sont facturés en sus, avec accord préalable : - Pharmacie : le remboursement sera conforme à l'arrêté de la liste des médicaments admis au remboursement justifié par la liste des médicaments

**6. TARIF FORFAITAIRE DE LA DIALYSE  
GRILLE N°6.1 : HEMODIALYSE**

Désignation	L. Clés	Tarifs en Dhs	Éléments de forfaits
Hémodialyse	F	850,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Honoraires du médecin ;</li> <li>* Soins infirmiers ;</li> <li>* Consommable médical ;</li> <li>* Frais techniques de l'appareil ;</li> <li>* Repas.</li> </ul> Observations : Forfait par séance (3 séances au maximum par semaine)

**GRILLE N°6.2 : TARIF FORFAITAIRE DE LA DIALYSE PERITONIALE**

Désignation	Lettre Clé	Tarifs en Dhs	Éléments de forfaits
Dialyse péritoniale	F	2 550,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Forfait hebdomadaire ;</li> <li>* Tout consommable, accessoires et surveillance médicale comprise.</li> </ul>

**GRILLE N°7: TARIF FORFAITAIRE DE LA LITHOTRIPSIE**

Désignation	Lettre Clé	Tarifs en Dhs	Éléments de forfaits
Lithotripsie extra corporelle	F	5 000,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Honoraire du médecin ;</li> <li>* Actes médicaux ;</li> <li>* Actes de radiologie de contrôle ;</li> <li>* Frais techniques de l'appareil,</li> </ul>
			Observations : Forfait global (Jusqu'à guérison)

			prescrits au vu du prix hospitalier s'il existe.
--	--	--	--

**6. TARIF FORFAITAIRE DE LA DIALYSE  
GRILLE N°6.1 : HEMODIALYSE**

Désignation	L. Clés	Tarifs en Dhs	Eléments de forfaits
Hémodialyse	F	850,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Honoraires du médecin ;</li> <li>* Soins infirmiers ;</li> <li>* Consommable médical ;</li> <li>* Frais techniques de l'appareil ;</li> <li>* Repas.</li> </ul> Observations : Forfait par séance (3 séances au maximum par semaine)

**GRILLE N°6.2 : TARIF FORFAITAIRE DE LA DIALYSE PERITONIALE**

Désignation	Lettre Clé	Tarifs en Dhs	Eléments de forfaits
Dialyse péritoniale	F	2 550,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Forfait hebdomadaire ;</li> <li>* Tout consommable, accessoires et surveillance médicale comprise.</li> </ul>

**GRILLE N°7: TARIF FORFAITAIRE DE LA LITHOTRIPSIE**

Désignation	Lettre Clé	Tarifs en Dhs	Eléments de forfaits
Lithotripsie extra corporelle	F	5 000,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Honoraire du médecin ;</li> <li>* Actes médicaux ;</li> <li>* Actes de radiologie de contrôle ;</li> <li>* Frais techniques de l'appareil,</li> </ul>

			Observations : Forfait global (Jusqu'à guérison)
--	--	--	--